

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 16 mai 2025

Lutte contre le trafic d'animaux protégés les saisies douanières se multiplient ces derniers jours

Depuis le 4 mai, soit en moins de 15 jours, les douaniers ont réalisé 6 affaires marquantes dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées, dont 13 animaux vivants interceptés sur le territoire métropolitain et ultra-marin. Mésanges, Ara, Amazone, tortue, dépouilles de toucans et coraux ont été découverts à l'occasion de contrôles et confiés quand il était possible, aux soins d'établissements spécialisés pour leur survie et idéalement leur réhabilitation dans leur environnement naturel.

Besançon le 13 mai : dix mésanges charbonnières dont huit oisillons dans un carton

Mardi 13 mai 2025, les douaniers des brigades des Rousses et de Lons le Saunier, en contrôle routier interceptent un véhicule utilitaire immatriculé en France. Ils **découvrent dix oiseaux dans un carton : 2 adultes et 8 oisillons, identifiés comme des mésanges charbonnières**. L'OFB, Office français de la Biodiversité, consultée, confirme que cet oiseau est repris au code de l'environnement comme espèce protégée, et ainsi qu'à l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Il est donc interdit de le capturer, de le détenir, de le transporter, de le tuer, de détruire son nid. Les animaux sont saisis et confiés à un centre spécialisé dans la réhabilitation de la faune sauvage impactée par les activités humaines.

Saint Laurent du Maroni le 9 mai : une tortue à pâtes jaunes dans une valise

Les douaniers de la brigade de Saint Laurent du Maroni décident de vérifier des bagages déposés devant les locaux du Bac international du débarcadère. Ils appartiennent à une voyageuse déclarant se rendre dans la commune de Grand-Santi en Guyane française. **Ils y découvrent une tortue vivante de l'espèce *Chelonoidis denticulata* (tortue charbonnière à pattes jaunes)** protégée car inscrite à l'annexe II/B CITES et pourtant destinée à la consommation humaine. L'animal est saisi et remis à un centre de réhabilitation d'animaux sauvages.

Nancy le 7 mai : 10 toucans morts et en partie évidés dans deux cartons

Les agents de la brigade de Thionville en contrôle sur l'A31, axe sud/nord, contrôlent un poids lourd transportant des marchandises de groupage. Parmi le chargement, ils découvrent 2 cartons contenant de 10 spécimens d'oiseaux morts en partie évidés. Une expertise du Zoo d'Amnéville confirme qu'il s'agit de *Ramphastos toco* (toucans), espèce reprise en annexe II de la réglementation CITES, et aussi par l'arrêté

ministériel du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire. Vivants, ces animaux valent entre 15 000 et 20 000 euros pour un couple. Des investigations sont en cours auprès de l'expéditeur espagnol, déjà connu pour des infractions relatives au trafic d'espèces protégées et auprès du destinataire basé aux Pays-Bas.

Lyon le 5 mai : 18 coraux dans des bagages

Les agents de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry interrogent un couple de français passant le filtre des arrivées du Terminal 1 en provenance de Madrid. Les voyageurs déclarent revenir de Bali. Dans leurs bagages les douaniers découvrent 18 coraux pour un poids brut total de 3kg.

Saint Laurent du Maroni le 4 mai : deux perroquets dans une pirogue

Sur le fleuve Maroni, une pirogue en provenance du Suriname accoste hors route légale. Les douaniers de la brigade de surveillance de Saint-Laurent procèdent au contrôle des passagers et de la pirogue rabattue au débarcadère du Bac international de Saint-Laurent-du-Maroni. Ils y découvrent un carton contenant deux oiseaux Psittacidae vivants : un Amazona amazonica et un Orthopsittaca manilata, tous deux protégés par la convention CITES. Ils sont remis à une vétérinaire, présidente d'un centre de réhabilitation pour oiseaux d'Amazonie. Le 4 mai, la même brigade avait intercepté dans des conditions similaires, deux Amazones aourou (Amazona amazonica) remis au même centre. Ce type d'espèce fait en effet souvent l'objet de saisies par la douane de St Laurent du Maroni.

Ces découvertes illustrent la mobilisation quotidienne des services douaniers dans la lutte contre le trafic des espèces animales et végétales menacées d'extinction ou protégées afin d'éviter leur déclin. Il représente l'une des principales causes de leur disparition, après la destruction de leur habitat naturel.

En 2024, la douane a réalisé 560 constatations en matière de trafic d'espèces protégées. Elle a intercepté 167 animaux vivants, dont 35 tortues, 62 oiseaux (dont 18 perroquets), 21 araignées et scorpions, 1 serpent, 254 kg de civelles et plus de 180 kg de coraux.

Les motifs de ce trafic sont multiples, allant de la consommation alimentaire, à la collection d'animaux naturalisés ou exotiques, ou la recherche de nouveaux animaux de compagnie (NAC), le commerce de plantes ou d'animaux rares revendues à des prix élevés, jusqu'à l'utilisation dans des produits cosmétiques.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/0zr4897htn>
- Vidéo saisie de perroquets : <https://we.tl/t-yA5XuYT0Vp>
- Vidéos génériques CITES : <https://we.tl/t-jRFlu4izFO>
- Infographie résultats 2024 protection de l'environnement : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2025-05/infographie-environnement.png>

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE***

Contacts presse :

Bureau de la communication : 01 57 53 47 18 / 42 11 / 47 14 / 43 18 – presse@douane.finances.gouv.fr